

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1936)

Heft: 41

Artikel: Propos sans suite

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-733105>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Interessantes aus Hollywood

Samuel Goldwyn wird einen Film produzieren, welcher über drei Stunden laufen wird. Er sagt dazu: « Es ist dies die einzige Möglichkeit das Zweischlagprogramm zu umgehen. »

Goldwyn, z. Zt. auf einer Europareise, hat unter der famosen Leitung unseres Schweizer Regisseurs, William Wyler, gebürtig von Ober-Endingen (Aargau) einen gediegenen Grossfilm « Diese Drei » mit Miriam Hopkins, Merle Oberon und Joe McCrea, produziert.

Wyler wurde von der Fachpresse als einer der « Vier » besten Regisseur bezeichnet.

Die « Foreign Press Society » haben als die besten Filme für 1936 bestimmt: « Der Denunziant » (RKO), « Das Meuterer-Schiff » (MGM), « David Copperfield » (MGM), « Bengali » und « Kapitän Blood » (Warner). Gleichzeitig hat die Akademie für Kunst und Wissenschaft dieselben Filme für Hochstauszeichnung vorgeschlagen.

Die 20th. Century-Fox hat als vielversprechenden Grossfilm « Message to Garcia » mit Wallace Beery, Barbara Stanwyk, John Boles und Blanche Vischell, unserer Schweizerstern, die Nichte des bekannten Schweizer Kaffeepflanzenbesitzers Caspar Iselin in Guatemala (C. A.).

Ferner hat Universal den Grossfilm « Bragula's Daughter » mit Otto Krueger und Miss Holden, Viktor Norderlinger von St. Gallen als 1. Assist. Regisseur.

Als hervorragender Film wurde « Captain January » der Presse vorgeführt. In der Hauptrolle Shirley Temple. Alle Kleider von Shirley in den letzten Filmen sind von unserm Schweizer-Modeexperte Rene Hubert entworfen. Huber ist z. Zt. mit Alexander Corda, Seine Mutter lebt in Zürich.

Er kam nach Hollywood mit Lilian Harvey unter Vertrag mit Fox.

Chez D. F. G.

Bacara, le très bon film de l'Alliance Cinématographique Européenne, poursuit sa carrière au REX de Genève en quatrième semaine d'exclusivité. Marcelle Conrad, Lucien Baroux et Jules Berry sont admirables dans leurs rôles respectifs. Ce film, qui n'est somme toute que la mise à l'écran de la célèbre affaire Stavisky, est, par ses réparties cinglantes, une des meilleures comédies actuelles. Le public est pris; à tout moment les applaudissements éclatent dans la salle. Cote commerciale et artistique: 10.

Sous les yeux d'Occident. Encore un film de l'Alliance Cinématographique Européenne, d'après le célèbre roman de Joseph Conrad. Film d'action et d'atmosphère d'une puissante intensité. Film d'espionnage avec, comme principaux interprètes: Pierre Fresnay, le célèbre Marius des films Marcel Pagnol; Danièle Parola, Michel Simon, qui réédite son fameux rôle qu'il avait dans « La Chienne », Pierre Renoir, Gabriel Gabrio, etc. Les critiques unanimes s'accordent à dire que les artistes méritent tous d'être cités en vedette, du plus petit au plus grand rôle. Cote artistique et commerciale: 10.

Bichon, avec Victor Boucher, Marcel Vallée, Dolly Davis, soit tous les créateurs de la pièce qui depuis deux ans fait fureur à Paris. Ce film est d'un genre nouveau, très gai et qui plaira à tous les publics, tant par le jeu des artistes que par la diversité des scènes, qui atteignent le point culminant de la franche gaîté. Son succès sera de grande qualité et de longue durée.

Les petites qualités. Encore un très grand film français qui a obtenu à sa présentation un succès éclatant: la salle était littéralement déchirée. Interprètes: Madeline Renaud, Constant Rémy, Escande, Marthe Mussine, Azais, etc. Cette bande sera également une très grosse réussite dans le domaine cinématographique. Cote artistique et commerciale: 10.

Anne-Marie. Ce très bon film, poignant par moment et très gai également, tient l'affiche avec succès depuis plusieurs semaines au Cinéma de la Madeleine, à Paris. Le scénario est tout à fait nouveau. Quant aux artistes, Annabella, Jean Murat, Pierre-Richard Willm, Labry, Paul Azaïs, etc., ils sont tous très bien dans leur rôle. Rarement un film a pu réunir toutes les grandes vedettes aimées du public et « Anne-Marie » fera une très bonne carrière en Suisse. Cote artistique et commerciale: 10.

Le grand jeu. La Bandera et Angèle poursuivent leur carrière tant en Suisse allemande qu'en Suisse française.

Ainsi que l'on peut le voir par ce qui précède, D.F.G., comme toujours, est en tête de la production et la cote de ses films reste la meilleure.

Les actualités « Eclair-Journal » rencontrent de plus en plus l'approbation du public par leur qualité impeccable.

2^{me} Concours suisse des meilleurs films d'amateurs

Vingt cinéastes amateurs, membres des clubs de différentes villes de la Suisse (Zürich, Bâle, Berne, Genève et Lausanne), ont pris part à ce concours, qui a été clos le 29 février.

39 films, œuvres de 20 cinéastes, ont été présentés en divers formats, en 8, 9,5 et principalement en 16 mm., dont certains en couleurs.

Les films suivants ont été envoyés: Dans la catégorie A (films à scénario),

5 films, totalisant 570 m.

Catégorie B (films documentaires et de voyages), 7 films totalisant 3000 m.

Catégorie C (films sportifs), 7 films totalisant 660 m.

Catégorie D (films scientifiques), 2 films totalisant 460 m.

Catégorie E (films en couleurs), 3 films totalisant 330 m.

Catégorie F (films n'entrant pas dans les catégories précédentes), 2 films totalisant 110 m.

soit au total 5130 m.

Par le nombre des participants, la qualité des films et le métrage, ce concours constitue un grand succès et dépasse à ce point de vue de beaucoup le précédent concours suisse.

Les membres du jury, au nombre de dix, sous la présidence de M. Jacques Boolsky, ing., président de la Fédération suisse des Clubs de Cinéma-amateurs, ont été représentés par les délégués de tous les clubs de ciné-amateurs de la Suisse.

L'important métrage présenté obligea le jury à dégager sans interruption depuis 10 h. du matin jusqu'à 3 h. de la nuit pour visionner soigneusement les films présentés. Comme mode de pointage a été admis celui adopté par les fédérations mondiales, à savoir:

a) originalité du sujet, maximum . . . 20 points
b) qualité du montage, des titres et rythme 20 >
c) qualité de la photo 15 >

Le jury a exprimé sa satisfaction de constater les grands soins apportés à l'exécution des films. Les prix suivants ont été décernés:

1^{er} prix, catégorie A: film collectif « L'heure H » (120 m. en 16 mm.), caméra Agfa (offert par Agfa S. A., Zürich) au Club de Cinéma-amateurs de Lausanne.

1^{er} prix, catégorie B: film « Week End » (60 mètres en 16 mm.), caméra Kodak 30 m. (offert par la Maison Kodak S. A., Lausanne), à M. Rob. Stucki, Zürich.

1^{er} prix, cat. C: film « Ferien » (120 m. en 16 mm.), caméra Paillard-Bolex (offert par E. Paillard & Co, Ste-Croix), à M. B. Rhyner, Bâle.

1^{er} prix, cat. C: film « Camp d'été » (80 m. en 16 mm.), projecteur Zeiss-Ikon (don anonyme) à M. R. Widmer, Lausanne.

2^{me} prix, catégorie B: film hors concours « Défense passive contre les attaques aériennes » (240 m. en 16 mm.), de M. J. Boolsky, ing., Lausanne.

2^{me} prix, cat. E: film « Te sonnies-tu? » (95 mètres en 16 mm.), caméra Pathé Baby (offert par la Maison Pathé, à Genève), à M. le Dr Ed. Fitting, Lausanne.

2^{me} prix, cat. A: film « Familienchronik » (130 mètres en 16 mm., 120 m. de film Perutz (offert par Perutz), à M. Zuber-Stark, Bâle.

2^{me} prix, cat. B: film « Im Lichtenthal » (170 mètres en 16 mm.), tableau de montage Filmso (offert par Filmso, Zürich), à M. E. Weissenberger, Zürich.

2^{me} prix, cat. B: film « Zurich, das Bild einer Stadt » (120 m. en 16 mm.), collèuse Inca (offert par Ciné-Engros S. A., Zürich), à M. O. Botschi, Zürich.

2^{me} prix, cat. B: film « Hier Wendet sich der Rhein nach Norden » (120 m. en 16 mm.), cellule photo-électrique Cinibus (offert par Ciné-Engros, Zürich), à M. F. Frey, Bâle.

2^{me} prix, cat. D: film hors concours « La chine des gaz de combat » (220 m. en 16 mm.), par M. J. Boolsky, ing., Lausanne.

2^{me} prix, cat. E: film « Eglise » (60 m. en 16 mm.) Kodacolor), lampe à arc Jupiter (don anonyme), à M. A. Wehrli, Bâle.

3^{me} prix, cat. A: film « Autobiographie » (200 mètres en 16 mm.) 45 m. de film Ferrania (offert par Baur, à Zürich), à M. Th. Hägy, Olten.

3^{me} prix, cat. B: film « Wien » (120 m. en 16 mm.) exposomètre Zeiss-Ikon (offert par M. Merk, représentant de Zeiss-Ikon, Zürich), à M. E. Weissenberger, Zürich.

3^{me} prix, cat. B: film « Contrastes » (70 m. en 16 mm.), 5 bobines Siemens (offert par Ciné-Engros S. A., Zürich), à MM. M. et R. Kaufmann, Genève.

3^{me} prix, cat. C: film « Ascension Aiguille d'Argentière » (60 m. en 8 mm.), un livre « Genen, Sehen-Déhnen » (offert par Ciné-Engros S. A., Zürich), à M. A. Wolf, Genève.

Mention spéciale avec médaille (Perutz) a été donnée en plus du 1^{er} prix, cat. B, au film « Week-End » de M. Rob. Stucki, Zürich.

Semblable à la Fédération suisse des Clubs de Ciné-Amateurs, chaque pays possède aujourd'hui sa propre organisation nationale.

Depuis cinq ans, ces fédérations ont pour but d'organiser un concours annuel international, auquel sont présentés les meilleurs films nationaux, sélectionnés préalablement par les fédérations respectives.

L'année précédente, le 4^{me} Concours international du meilleur film d'amateur a eu lieu à Barcelone. A cette occasion, les cinéastes suisses, membres des clubs, ont envoyé quatre films.

Le prochain concours international, le 5^{me} dans l'ordre, aura lieu, cette année, à Berlin. Certains des films sélectionnés lors du 2^{me} Concours suisse seront donc présentés au prochain Concours international et nous souhaitons à leurs auteurs plein succès pour représenter honorablement notre pays.

Propos sans suite

On a coutume — lit-on dans « L'Effort » de La Chaux-de-Fonds — en notre bonne ville, de dire en constatant l'affluence des spectateurs dans les salles de cinémas :

— On ne dirait pas qu'il y a la crise à La Chaux-de-Fonds!

En, apparence, tel fait est vraisemblable et justifie certains griefs en cause, l'argument est très discutable.

Ainsi, dimanche soir, au Capitole, un spectacle s'est évanoui pendant plus d'un demi-heure et on l'a conduit à l'hôpital. Les médecins, eugéniques par professionnalisme et compatissants par nécessité, ont recherché et découvert les causes d'un événement aussi prolongé.

La cause déterminante fut la faiblesse due à une souffrance alimentaire.

Quand on a faim, on ne se rend pas au cinéma, diront des cinéastes austères et inhumains. C'est vrai, de nouveau en apparence, mais quand on est âgé et solitaire, comme le malade de dimanche, un film de Fernandel est quelquefois plus nécessaire qu'un bon repas. On se privera de nourriture pour acquérir sa place au cinéma, mais on ne se sera pas privé pour rien. Durant deux heures, on aura oublié ses soucis et le déroulement monotone et lassant de toutes ses peines, on aura vécu dans un monde merveilleux, différent de sa vie ordinaire et pour plusieurs mois peut-être on aura recueilli et conservé un souvenir aimable.

Nous ne vivons malheureusement pas que de pain, nous vivons aussi d'illusions.

Le pauvre homme solitaire qui va au Capitole un dimanche soir, « parce que ça coûte meilleur marché » n'a pas pensé que la chaleur de la salle — chaleur à laquelle il n'était plus habitué, puisque son logis était rarement chauffé — le bouleversera physiquement au point de révéler sa déresse.

On a prétendu énergiquement que « la misère n'existe pas à La Chaux-de-Fonds ».

Il m'a fallu quelques expériences pour pouvoir prouver le contraire. Il y a de la misère chez tous, misère morale surtout, et physique par voie de conséquences directe. Il y en a d'oubli et de divertissements. Le cinéma apporte immédiatement cet oubli temporaire, mais souvent on n'a pas le franc nécessaire pour acheter et oublier. Dès lors on se prive de manger, c'est bien compréhensible.

Le OBSERVATEUR.

La censure...

Le Département de justice et police du canton de Vaud nous communique :

Concerner les films :

Brigade spéciale. Le déserteur. Docteur Socrate. Ferdinand le noceur. La garçonne. Haut comme trois pommes. L'île des démons. Lucre Borgia. Le Nouveau Testament. La rosière des halles. Les temps modernes. Un soir de bombe.

Se référant aux préavis de la Commission cantonale de contrôle des films, le Département de justice et police a pris les décisions suivantes :

Sont interdits sur tout le territoire vaudois les films ci-après :

a) Ferdinand le noceur.

Motifs : Film sans valeur, se déroulant dans une ambiance délecte. — Vulgarité inadmissible dans la pensée et les propos des personnages. — Le thème licencieux laisse une impression morbide.

b) Lucre Borgia.

Motifs : Film d'gangsters présentant une succession de scènes violentes. — La notion du respect de la vie humaine n'existe pas. — L'influence de tels films peut provoquer des réactions malsaines. — Susceptibles de suggérer des actes criminels ou délictueux.

L'interdiction d'admission des jeunes gens âgés de moins de 18 ans révolus est étendue à l'égard des films ci-après :

Haut comme trois pommes. L'île des démons. Lucre Borgia. Le Nouveau Testament. La rosière des halles. Un soir de bombe.

Les films suivants ne peuvent être représentés publiquement sans avoir fait l'objet d'une décision spéciale du Département de justice et police :

Le déserteur. La garçonne. Les temps modernes.

Le chef du Département : BAUP.

Le Département de justice et police du canton de Genève nous communique :

Nous avons l'honneur de vous faire connaître ci-après les décisions prises par notre Département en se référant aux préavis de la Commission cantonale de contrôle des films :

Les films suivants sont autorisés sans réserve: Le dictateur. Brigade spéciale. La mariée du régime. Jeunes filles à marier.

Le film Ferdinand le noceur, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 21. 1. 36, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8. 2. 36, autorise la projection de ce film sous conditions: 1^{er} changement de titre; 2^{me} suppression de quelques scènes.

Le film Lucre Borgia, sur recours de la S. A. Cinéma Rio, du 2